

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 avril 2013
(convocation du 15 avril 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Avril Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOULET Thierry
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

LA SEANCE EST OUVERTE

Conservatoire des Races d'Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2013 - Décision - Convention - Autorisation
--

Monsieur LAMAISSON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis plusieurs années, le Conservatoire des Races d'Aquitaine assure la sauvegarde des races locales menacées d'extinction et favorise leur mise en valeur. A ce titre, il conduit des actions concertées avec les collectivités, les associations et des éleveurs afin de les aider à utiliser ces races originales et rustiques pour leur conservation et leur valorisation.

1. L'action du Conservatoire sur La Cub

Plusieurs communes de la Communauté urbaine de Bordeaux bénéficient déjà des interventions du Conservatoire pour la gestion des espaces naturels, l'entretien des parcs et forêts, l'animation publique ou scolaire. C'est le cas des communes de Mérignac, Bruges, Villenave d'Ornon (jusqu'en 2011), Bordeaux, Lormont, Gradignan, St Aubin de Médoc et de Pessac.

Le Conservatoire a ainsi développé, en partenariat avec les communes et les acteurs locaux, plusieurs opérations d'élevage et d'éco-pastoralisme en milieu périurbain, rural ou forestier qui sont totalement innovantes. Elles induisent une approche nouvelle et originale des rapports entre l'homme et les animaux et offrent des outils pour un développement réellement durable et de qualité.

Le Conservatoire des Races d'Aquitaine agit sur l'installation et le développement d'élevages sur La Cub et sur la Gironde avec des projets originaux faisant appel aux races locales et régionales.

Le bilan des interventions du Conservatoire en 2011 fait apparaître que le territoire de La Cub figure, d'ores et déjà, parmi les principaux sites d'intervention du Conservatoire.

Ainsi, jusqu'en 2011, le Conservatoire a mené les actions suivantes, sur le territoire de La Cub :

- 1- Les actions d'éco-pastoralisme et de gestion écologique de la biodiversité,
- 2- L'accueil et l'animation permanente au bénéfice de certaines communes,
- 3- Les animations temporaires d'accueil du grand public et des scolaires,
- 4- L'aide à la conception et la mise en place de nouveaux projets.

Les actions suivantes, menées par le Conservatoire, peuvent être données pour exemple :

- Prairies bocagères de Bordeaux Lac,
- Réserve Naturelle des Marais de Bruges,
- Ferme municipale des Iris (Lormont),
- Parc Bordelais (Bordeaux),
- Ferme enfantine du Lac (Bordeaux),
- Transhumance urbaine à Villenave d'Ornon,
- Manifestation « Evento » à Bordeaux.

2. Projets en développement sur La Cub

2.1 Préservation et valorisation de la race bovine Bordelaise

Race emblématique de la ville de Bordeaux et de sa périphérie, la race de vache Bordelaise a disparu dans les années 1970 du fait de la « modernisation » de l'agriculture d'après-guerre. Alors que la race semblait éteinte, le Conservatoire des Races d'Aquitaine a recherché et découvert les derniers animaux descendants de cette race. Ces animaux ont permis de reconstituer un cheptel maintenant en cours de développement.

Sur le territoire de Bordeaux, les dernières prairies bocagères de la commune ont permis, avec la participation de la ville, d'accueillir un troupeau de vaches Bordelaises à proximité du parc floral. Les animaux assurent l'entretien écologique de 20 ha d'espaces naturels. La ferme de découverte de Mérignac, ainsi que la ferme enfantine de Bordeaux-Lac, accueillent également des vaches Bordelaises dans le cadre du programme de reproduction. Les troupeaux du Conservatoire qui y sont préservés sont des réservoirs de gènes indispensables au maintien de la race et permettent la diffusion de jeunes reproducteurs vers les exploitations qui s'engagent dans les programmes de reproduction.

De nouveaux acteurs sur le territoire de La Cub, notamment, sont intéressés pour se joindre à cette démarche de préservation collective (villes de Bègles, Pessac, Parcs cimetières d'Artigues et Mérignac, Ferme Fourcade à Bruges).

Le Conservatoire développera ainsi son action de conservation et pourra répondre aux nouvelles sollicitations sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ce travail implique l'évaluation des projets et une expertise pour l'acquisition et la mise en place du pâturage extensif, la mise à disposition et le transport des animaux pour la reproduction et pour l'arrivée sur les nouveaux sites et le suivi des sites pépinières pour l'élevage des jeunes sélectionnés.

2.2 Préservation et valorisation de la race ovine Landaise

Le Conservatoire des Races d'Aquitaine, en partenariat avec les communes, a élaboré un projet d'éco-pastoralisme et sylvo-pastoralisme. Les collectivités expriment de plus en plus des besoins de gestion et d'entretien des espaces naturels dont elles ont la responsabilité. Elles sont également vigilantes à ce que les modes de gestion utilisés entrent dans des objectifs de développement durable, de biodiversité et de valorisation auprès du grand public, en accord avec la politique Nature de La Cub. Le Conservatoire a élaboré un projet éco pastoral qui repose sur l'adaptation de la race ovine Landaise au milieu de sous-bois forestier des Landes de Gascogne.

Cette opération est conduite en priorité sur la commune de Saint-Aubin-de-Médoc en forêt communale, en partenariat avec les communes voisines d'Avensan et Salaunes. Elle fait appel à un troupeau de 300 animaux mis en place et géré par le Conservatoire : moutons de race Landaise et chèvres de race Pyrénéenne. Débutée il y a 2 ans avec la présence intermittente du troupeau, l'opération a été consolidée en 2011 avec l'implantation permanente des animaux sur le site grâce à l'intervention de fonds européens et régionaux. Cette action est une innovation en matière d'éco-pastoralisme en forêt de pins car elle permet de favoriser la biodiversité végétale, d'entretenir les milieux, de réduire les interventions mécaniques et d'optimiser la prévention des incendies. Elle repose sur un système itinérant en parc amovible permettant au troupeau de pâturer sur des zones spécifiques et avec une pression variable sur le milieu.

L'expérimentation a permis de montrer l'adaptation de ce système aux contraintes de l'exploitation sylvicole et a satisfait les communes partenaires qui souhaitent prolonger le partenariat engagé. Ce travail implique une mission continue de surveillance et de logistique autour du troupeau, le suivi de la reproduction des animaux et l'affouragement en période hivernale.

2.3 Valorisation alimentaire de l'élevage

Le développement d'une valorisation alimentaire est possible, basé sur des produits typés à forte valeur ajoutée. Dans le contexte socio-économique actuel, la demande des consommateurs pour des produits à forte identité, en référence à un terroir et des pratiques ancrées historiquement dans leur territoire est forte. L'orientation vers ce type de valorisation et de consommation semble donc une opportunité intéressante également pour le maintien des effectifs des races locales menacées.

Le mode d'élevage extensif défini, respectueux de l'environnement et de son territoire et faisant appel aux ressources locales, est un facteur important dans la qualité des viandes. Mais c'est bien le facteur « race », et en particulier la rusticité des animaux qui permet ces modes d'élevage. La croissance lente décrite par les éleveurs pour les trois races peut être perçue comme un défaut du point de vue de la production, mais comme un atout dans la qualité des produits.

L'observation d'expériences de transition vers la valorisation des produits pour d'autres races menacées et les discussions avec les éleveurs interrogés pour l'étude permettent d'orienter le travail à réaliser pour les races locales à petit effectif en Aquitaine. Dans la plupart des cas, la valorisation passe par la mise en place de circuits de distribution très courts, voire individuels, à visée locale, sachant que se pose la question des moyens d'abattage. Le Conservatoire réalisera une étude en partenariat avec Bordeaux Science Agro pour évaluer la faisabilité et la mise en place d'un circuit court de valorisation des productions réalisées sur La Cub, en commençant par la commercialisation de la viande d'agneaux puis par le veau Bordelais.

Enfin, quelques projets locaux seront initiés, en plus du développement évoqué, et notamment les actions suivantes :

- Maison de la Nature et Parc du Moulineau (Gradignan)
- Découverte du pastoralisme en forêt (Saint-Aubin-de-Médoc ou autres)
- Projet d'installation d'éleveur (Mérignac)
- Parcs Cimetières Cub (Mérignac et Artigues) :

3. La demande de participation financière à La Cub

L'Association du Conservatoire mène une action régionale, largement soutenue par le Conseil Régional d'Aquitaine et certains départements. Pour autant, face à la demande, à la fois des communes et du grand public, elle oriente son action de plus en plus vers le milieu périurbain, voire urbain. Aussi La Cub bénéficie-t-elle de plus en plus de son action et de son savoir-faire qui participent à la politique Nature de La Cub, notamment sur les questions de biodiversité, de gestion écologique et de valorisation des espaces naturels et agricoles. Elle propose des animations de qualité, qui renforcent également la volonté éducative et pédagogique de La Cub.

Pour cela, il est proposé que La Cub soutienne l'action du Conservatoire, selon le tableau ci-joint :

BUDGET PREVISIONNEL 2013 HT

CHARGES		PRODUITS	
Charges variables			
Coordination et animation	24 000	Région Aquitaine	50 000
Technicien élevage (100%)	22 000	Conseil Général Gironde	20 000
Gardien, berger (50%)	11 200	Communauté Urbaine Bordeaux	3 000
Secrétariat (10%)	3300	Communes :	
Charges fixes	4 200	<u>Communes St Aubin</u>	1 000
Achats		<i>Communes Autres</i>	2 000
prestations de services	19 000	<i>Libourne</i>	5 000
achats matières et fournitures	21 500	<i>Andernos</i>	2 000
Services extérieurs		<i>Sore</i>	450
locations	1 300	<i>autres communes</i>	2 000
assurances	1 500	Conseil Général Pyrénées atl.	20 000
entretien, réparations	2 800	Conseil Général Landes	1 200
documentations	1 000	Fondations, mécénat	5 000
Autres services extérieurs		Aides à l'emploi	4 000
publications	2 400	Fonds propres	2 000
Missions, déplacements, transports	11 000	<i>cotisations</i>	1 800
services bancaires	250	<i>prestations et vente de produits</i>	6 000
Contribution en nature		Contribution en nature	
mise à disposition de biens	11 000	prestations en nature	11 000
personnel bénévole	4 500	bénévolat	4500
Total charges	140 950	Total produits	140 950

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant, notamment, à accompagner les associations pour les projets agricoles et pour les actions visant à protéger et valoriser les espaces agricoles.

Elle a reçu un avis favorable des membres du comité de projet Natures de Villes.

La participation communautaire s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 3 000 € aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

La Communauté Urbaine a la volonté de soutenir les actions qui visent au maintien de la biodiversité et à la gestion raisonnée des espaces naturels et agricoles de son territoire.

DECIDE

Article 1 – Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € T.T.C. est attribuée à l'association Conservatoire des Races d'Aquitaine pour l'année 2013 au titre de son programme de sauvegarde et de valorisation des races locales menacées.

Article 2 – Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement : chapitre 67 – compte 6745 – fonction 8330 CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 avril 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 MAI 2013

PUBLIÉ LE : 22 MAI 2013

M. SERGE LAMAISSON